

LES CHRONIQUES DE LA COUR D'APPEL DE BASSE-TERRE

BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL

FÉVRIER 2026, NUMÉRO 5

A LA UNE



Visite du Garde des Sceaux

M. Gérard Darmanin, Garde des sceaux, ministre de la Justice s'est rendu en Guadeloupe ainsi qu'à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, lors d'une visite officielle exceptionnelle.

A Saint-Martin et Saint-Barthélemy, il a été accueilli par de M. Cyrille LE VELY, Préfet de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, M. Michael JANAS, premier président et M. Eric MAUREL, procureur général ainsi que par Mme Ségolène PASQUIER, présidente du tribunal judiciaire de Basse-Terre et Mme Elodie ROUCOUSE, procureure par intérim de ladite juridiction.

Des annonces historiques

Dès son arrivée à Saint-Martin, le 5 décembre, le Garde des sceaux a annoncé la création d'un tribunal judiciaire de plein exercice pour Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Il s'agit là d'une annonce historique puisqu'aucune création de tribunal judiciaire n'était intervenue depuis 1967. C'est une annonce forte en termes d'affirmation de la souveraineté nationale sur les îles du Nord, d'adaptation de l'institution judiciaire au contexte institutionnel et administratif de ces deux collectivités d'outre-mer ; et ce alors qu'elles ont été dotées récemment d'une préfecture de plein exercice et d'un COMGEND (commandement de gendarmerie de plein exercice). Avec l'affectation de trois magistrats supplémentaires sur le ressort de la cour, ces annonces ont suscité une vive émotion et un grand intérêt dans les îles du Nord.

Elles démontrent l'intérêt du ministre et du gouvernement pour les territoires ultramarins et en particulier pour la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Ces territoires connaissent un taux d'homicide et de tentative d'homicide qui les place au tout premier rang national et une explosion générale de la violence. Par ailleurs ces trois collectivités sont confrontées à une augmentation du narcotrafic dans tous ses aspects. Par la même occasion, M. DARMANIN a fait état de sa volonté de voir un établissement pénitentiaire de 60 places être construit sur Saint-Martin dans les meilleurs délais.

La visite ministérielle s'est poursuivie en Guadeloupe le 8 décembre. M. Darmanin accompagné par M. Thierry DEVIMEUX, Préfet de la Guadeloupe, s'est rendu au palais de justice de Basse-Terre. Après une rapide visite du palais, en rénovation, une première séquence de travail a vu des magistrats des tribunaux judiciaires de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre présenter les particularités de leur ressort et surtout les actions mises en œuvre en matière de lutte contre le narcobanditisme et les violences intrafamiliales, en présence de M. Thierry PITOIS-ETIENNE, président du tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre et Mme Caroline CALBO, procureure près ledit tribunal.

Une seconde séquence de travail a associé, M. Michel GEOFFROY président de l'Université des Antilles, des enseignants et des étudiantes : ces dernières ayant présenté les résultats des questionnaires réalisés auprès des usagers dans le cadre de la politique d'Open justice. Puis le ministre a installé le premier comité des usagers de Basse-Terre.

Avant un moment de convivialité partagé avec l'ensemble du personnel du Palais de justice de Basse-Terre, dont le site de Calebassier, et le Service administratif régional, le Garde des sceaux a procédé à la décoration des récents récipiendaires de la médaille d'honneur des services judiciaires

EDITO

A l'occasion de cette 5e édition des Chroniques de la Cour, nous tenons tout d'abord, à vous adresser nos remerciements les plus sincères pour votre investissement constant et la qualité du travail mené tout au long de l'année écoulée. Nous vous présentons, ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux.

Dans cette édition, vous retrouverez les rubriques habituelles, en espérant qu'elles sauront retenir votre attention.

Dans l'attente, nous vous souhaitons une excellente lecture.

Dans cette édition...

Actualités récentes

Audiences de rentrée du ressort
Semaine du Handicap
Seconde édition du RIE

3

Actualités à la Une

La création d'un tribunal judiciaire de plein exercice à Saint-Martin ?

5

L'info utile

Égalité – Diversité : de quoi parle-t-on vraiment ?

6

La minute numérique

Au cœur des déploiements sur Basse-Terre, Pointe-à-Pitre et Saint-Martin : une dynamique renforcée en 2025 et 2026

7

Les portraits de la cour

Virginie BARRAUD

8

L'actualité en bref

9

L'instant culture

Littérature des Antilles
Le Goncourt des détenus

11

Sortir des sentiers battus

12

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS !

Au tribunal de proximité de Saint-Martin

Bouchra EL ARROUCHI
greffière correctionnelle
Anthony RANGOM
adjoint technique

Au tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre

Pascal ARETHUS
greffier
Manon DAHER
attachée de justice
Solemn KERGARAVAT
attachée de justice

Bienvenue également aux greffières stagiaires



ACTUALITÉS RÉCENTES

Audiences solennelles de rentrée

Chaque année, l'ensemble des magistrats, greffiers et fonctionnaires des juridictions se réunissent autour d'un moment public fort de la vie institutionnelle : l'audience solennelle. Cette dernière symbolise le début d'une nouvelle année judiciaire. Y sont également conviés les partenaires privilégiés de la justice.

Cour d'appel de Basse-Terre

L'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Basse-Terre s'est tenue le vendredi 16 janvier, une occasion pour M. Michaël JANAS, premier président de la cour d'appel de Basse-Terre et M. Eric MAUREL, procureur général près ladite Cour, de dresser un bilan de l'année judiciaire qui s'est écoulée et d'annoncer les perspectives pour celle à venir.

Alors que les défis sont nombreux sur une île marquée par une criminalité, les chefs de Cour ont dressé un bilan positif de l'activité judiciaire, tout en lançant un appel aux guadeloupéens pour lutter contre la criminalité violente qui place désormais le ressort à la première place nationale pour le nombre d'homicides par habitants. Les chefs de Cour, ont rendu hommage à leurs équipes en revendiquant une Justice guadeloupéenne en mouvement.



Tribunal judiciaire de Basse-Terre

En présence des représentants de l'État, élus, autorités judiciaires, forces de sécurité intérieure ainsi que de nombreuses personnalités civiles et militaires de la Guadeloupe, l'audience solennelle de rentrée du tribunal judiciaire de Basse-Terre s'est tenue le vendredi 23 janvier 2026.

Mme Ségolène PASQUIER, présidente du tribunal a adressé ses vœux pour 2026 et présenté les enjeux du tribunal : évolution des effectifs, montée en puissance du tribunal de proximité, projets immobiliers et modernisation numérique. Mme Élodie ROUCHOUSE, procureure par intérim de ladite juridiction a rendu hommage à Xavier SICOT, ancien procureur, alerté sur les menaces pesant sur l'indépendance de la justice et demandé davantage de moyens pour faire face à une criminalité de sang importante.



Tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre

L'audience de rentrée du tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre s'est tenue le lundi 26 janvier 2026.

M. Thierry PITOIS-ETIENNE, président du tribunal, a souligné une année 2025 dynamique : renouvellement partiel des équipes, forte hausse des dossiers pénaux, créations de postes et hausse des aménagements de peine liée à la situation carcérale. L'année a aussi été marquée par des initiatives fortes, dont le conseil de juridiction, la reprise des audiences foraines à Marie-Galante ou encore la création d'un comité des usagers. Mme Caroline CALBO, procureure de la République, a alerté sur une montée inquiétante des violences, l'implication accrue des jeunes et une situation carcérale sous tension. Elle a rappelé que la lutte contre les violences guidera l'action en 2026. Les crimes les plus graves progressent encore, tandis que les forces de sécurité améliorent l'élucidation des affaires. Les audiences foraines, très suivies, renforcent quant à elles la proximité avec les citoyens.

ACTUALITÉS RÉCENTES

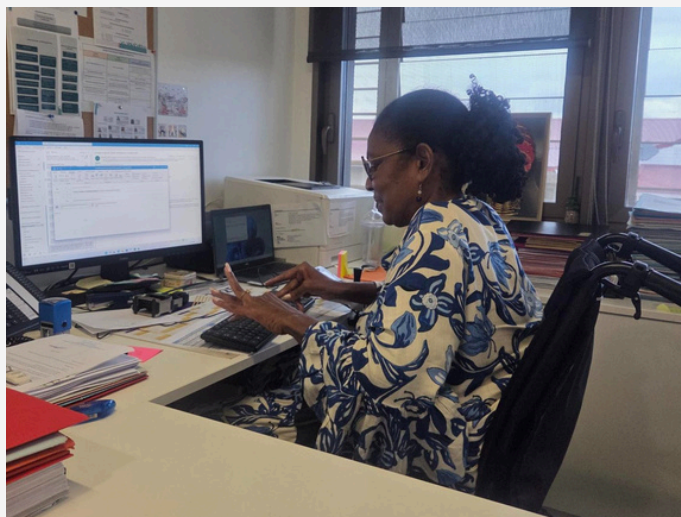
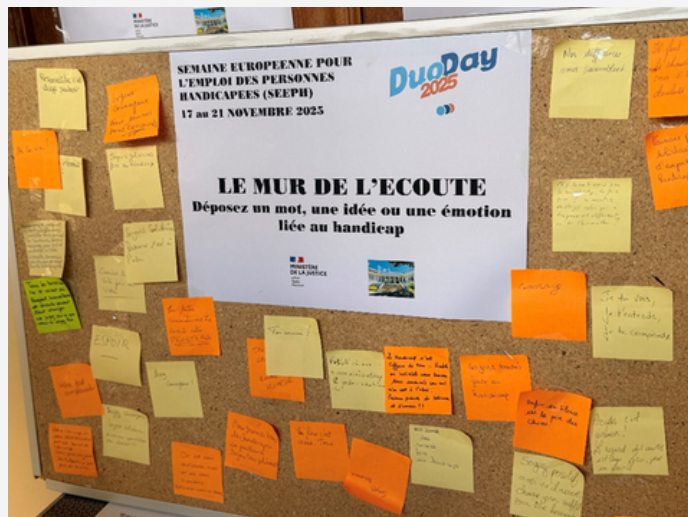
Semaine du handicap

Du 17 au 21 novembre, l'ensemble du ressort — cour d'appel, tribunaux judiciaires et SAR — s'est mobilisé pour la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH).

Une semaine construite autour d'un objectif simple et essentiel : changer le regard, ouvrir la discussion et mieux comprendre les handicaps, visibles comme invisibles.

Tout au long de la semaine, plusieurs initiatives ont été menées pour sensibiliser les agents et magistrats : des cartes de sensibilisation ont été distribuées dans les bureaux et les espaces communs ; des parcours immersifs ont été proposés, permettant à chacun de ressentir concrètement les défis auxquels certaines personnes sont confrontées au quotidien et de nombreux échanges spontanés ont vu le jour dans les services, signe d'une véritable adhésion.

Cette semaine a permis d'initier ou de renforcer un mouvement : celui d'une juridiction plus inclusive, plus attentive aux singularités de chacun, et plus consciente de la richesse humaine que représente la diversité



Campagne en cours pour la constitution d'une équipe pour le Relais Inter-entreprises 2026

Le RIE est un relais pédestre par équipe de 21 coureurs, pour commémorer l'abolition de l'esclavage en Guadeloupe. Il est organisé chaque 27 mai (jour férié), depuis 26 ans.

Mme Ségolène PASQUIER, présidente du tribunal judiciaire de Basse-Terre, animera l'équipe "Tribunal grande vitesse" (TGV) créée l'an dernier sur initiative de Dominique VOGGLIMACCI. Cette équipe a vocation à réunir des participants, et conjoints, de toutes les juridictions du ressort de la cour d'appel de Basse-Terre.

L'équipe se composera de 28 personnes (21 relayeurs qui courront 3 kms chacun - 3 relayeurs remplaçants - 1 responsable d'équipe - 1 commissaire embarqué - 2 assistants juges). Le détail du trajet n'est pas encore annoncé, mais il devrait se dérouler essentiellement sur la Grande Terre.

Si vous souhaitez participer à cet événement, vous pouvez vous manifester auprès de Madame la présidente.

ACTUALITÉ À LA UNE

LA CRÉATION D'UN TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PLEIN EXERCICE À SAINT-MARTIN ?

UNE ANNONCE ATTENDUE DÉLIVRÉE PAR LE GARDE DES SCEAUX

Le vendredi 5 décembre 2025, M. Gérald Darmanin, alors en visite officielle à Saint-Martin, a réitéré l'annonce faite devant l'Assemblée nationale quelques jours auparavant, concernant la création d'un tribunal judiciaire de plein exercice.



Il s'agissait d'une annonce très attendue, au regard des besoins de ces deux collectivités en évolution du service public de la Justice tant en matière civile qu'en matière pénale.

La juridiction martinnoise traite en effet des dossiers civils notamment en matière immobilière et de droit successoral de grande complexité. Tandis que Saint-Martin subit un niveau de criminalité exceptionnel : 9 fois supérieur à la moyenne nationale pour les homicides et 48 fois pour les vols à main armée.

Face à la recrudescence sans borne de ce fléau, des moyens supplémentaires seront attribués à la juridiction saint-martinoise. En effet, outre l'arrivée en 2025 de M. Bruno BITTMANN, vice-président correctionnel et M. Benjamin BLANC, juge chargé du contentieux de la protection, en remplacement de collègues mutés, un poste de juge d'application des peines a été créé. Il est occupé par Mme Audrey BERTHAULT.

A terme, la juridiction des îles du Nord devrait bénéficier de la création d'un poste de juge d'instruction, d'un directeur de greffe, d'un président et d'un procureur de la République.

Cette annonce s'inscrit aussi dans une volonté de renforcer l'accès à la Justice et l'accès au droit. Sur les territoires ultramarins, de nombreux justiciables peinent à accéder à la Justice compte tenu de leur éloignement géographique.

Avec cette annonce, le Garde des sceaux franchit ainsi une étape supplémentaire afin d'améliorer durablement et qualitativement le service public de la Justice. Ce nouveau tribunal intégrera la Cité administrative et judiciaire. L'installation des services devrait pouvoir intervenir au cours du premier trimestre 2027 ; la livraison de la cité étant attendue pour la fin de l'année 2026. La création d'un nouveau ressort modifiera les contraintes de la juridiction de Basse-Terre qui pourra concentrer tous ses moyens sur l'arrondissement de Basse-Terre.

Ce renforcement judiciaire s'accompagnera d'une logique carcérale avec la construction d'une nouvelle maison d'arrêt de 60 places à Saint-Martin. Cela devrait permettre d'endiguer la surpopulation carcérale en Guadeloupe, améliorer les conditions de travail des personnels pénitentiaires mais aussi renforcer la réinsertion des détenus et faciliter le maintien de leurs liens familiaux. Cette prison devrait être construite sur le modèle des prisons modulaires, permettant de limiter les coûts de construction et offrant des conditions similaires de sécurité.



L'info utile

Égalité – Diversité : de quoi parle-t-on vraiment ?

On entend souvent parler d'égalité, de diversité, d'inclusion... mais soyons honnêtes : parfois, on hoche la tête comme si on comprenait tout, alors qu'intérieurement on se dit « Euh... c'est quoi déjà la différence entre égalité et diversité ? ». Pas de panique, on remet tout à plat.

L'égalité

L'égalité consiste à garantir que toutes les personnes bénéficient des mêmes droits, des mêmes chances et du même traitement, quelles que soient leurs caractéristiques personnelles. Elle vise à prévenir les discriminations et à assurer un accès équitable aux opportunités.

Exemple concret : Deux agents demandent une formation. L'un est à temps partiel, l'autre à temps plein. L'égalité, c'est ne pas répondre : « Ah non, toi t'es à temps partiel, tu n'as droit qu'à la moitié de la formation. »

La diversité

La diversité désigne la pluralité des profils, des parcours, des cultures, des âges, des identités ou des situations au sein d'un collectif. Elle reconnaît que les différences sont une richesse et qu'elles contribuent à la performance et à la cohésion.

Exemple concret : Une équipe composée de personnes d'âges différents, de parcours variés et de compétences complémentaires apporte des idées plus innovantes qu'un groupe composée de clones.

Pourquoi les deux ensemble ?

Parce que la diversité constate les différences, tandis que l'égalité garantit que ces différences ne deviennent pas des inégalités. Un duo inséparable, comme café-croissant ou lundi-fatigue.

Et la discrimination c'est quoi ? c'est une inégalité de traitement dans le domaine de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la formation de l'accès aux soins et aux services sociaux, sur le fondement des critères prohibés par la loi.

Connaît-on vraiment les 25 critères de discrimination ?

La loi reconnaît 25 critères de discrimination. Beaucoup pensent les connaître... mais rares sont ceux qui peuvent les citer tous 🏹 Consultez la liste complète en cliquant [ici](#) ou [là](#)

Le ministère de la Justice s'est engagé dans une démarche volontariste de lutte contre l'ensemble des discriminations définies par la loi, de prévention de toutes les formes de discrimination et pour l'égalité de traitement, dans ses pratiques internes et dans les politiques qu'il porte.

Tout fonctionnaire ou contractuel du ministère, affecté en administration centrale, en services déconcentrés, en juridictions ou au sein d'un de ses établissements publics, et qui estime être victime ou témoin d'une discrimination ou d'un harcèlement, a plusieurs possibilités pour signaler les agissements qui lui paraissent enfreindre les dispositions de l'article 225-1 du code pénal. Il peut :

- Solliciter un entretien avec sa hiérarchie de proximité ;
- Saisir son référent RH local ;
- Son assistant de prévention, s'il lui est impossible de s'adresser à sa hiérarchie ;
- Demander un rendez-vous à l'assistant de service social ou au médecin du travail dont il dépend ;
- Contacter le numéro vert dédié au soutien psychologique individuel disponible en fonction de la direction d'affectation ;
- Saisir le dispositif de signalement ministériel.

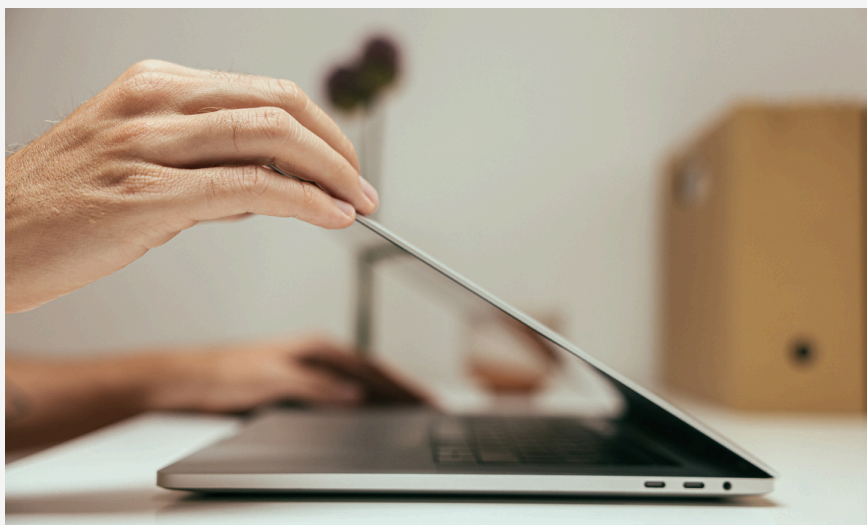
Les représentants du personnel : les représentants du personnel peuvent être informés des faits. Ils peuvent conseiller et accompagner les agents sur d'éventuelles démarches.

La minute numérique

Au cœur des déploiements sur Basse-Terre, Pointe-à-Pitre et Saint-Martin : une dynamique renforcée en 2025 et 2026.

Dans le cadre de la modernisation de la justice, les déploiements s'inscrivent dans une démarche globale de transformation numérique et d'harmonisation des pratiques.

Cette dynamique progressive, structurée sur plusieurs années, repose à la fois sur le déploiement de nouvelles solutions et sur l'accompagnement des agents dans l'appropriation de ces outils.



L'année 2025 marque une étape clé avec le déploiement du programme « Procédure Pénale Numérique » (PPN) et le lancement de Portalis. En parallèle, le minutier civil poursuit sa montée en puissance, contribuant à la sécurisation, à la traçabilité et la dématérialisation des actes.

Pour 2026, la dynamique se poursuit avec la continuité des déploiements sur l'ensemble des juridictions concernées, avec l'arrivée de nouveaux outils tels qu'Imprim' FIT, PRISME, minutier pénal, entre autres. L'objectif est de consolider les acquis de 2025, d'optimiser l'appropriation des outils par les équipes et d'ancrer durablement les nouveaux usages.

Vos Ambassadrices de la Transformation Numérique (ATN) :

Madame Astrid POTRISA, périmètre Pointe-à-Pitre

Madame Christelle VAILLEUX, périmètre Basse-Terre et Saint-Martin

atn.sar.ca-basse-terre@justice.fr

Dans le prolongement de cette action, le Secrétariat général pilote un **360 numérique**, une première en Outre-Mer. Cette démarche vise à identifier les pistes d'amélioration des outils et systèmes informatiques des services judiciaires en s'appuyant sur un diagnostic technique ainsi que sur les retours et les besoins des utilisateurs.



LES PORTRAITS DE LA COUR

Virginie BARRAUD

Mme Virginie BARRAUD, a récemment rejoint le ressort en qualité de vice-présidente placée.

Le parcours de Mme Virginie BARRAUD l'a vu s'orienter en premier lieu vers le commerce international. Elle est d'abord été assistante commerciale de gestion puis responsable administration des ventes et service après-vente.

3 ans plus tard, elle a repris ses études puis s'est dirigée vers le droit. Après avoir validé un master en droit privé général, elle a passé avec succès le certificat d'aptitude à la profession d'avocat.

Témoin de son investissement au profit du collectif, elle est devenue bâtonnière de l'ordre des Avocats de la Charente en 2013. Lors de son mandat elle obtient, le Prix initiative justice. Ce prix tend à récompenser une initiative collective (magistrats-greffiers-avocats).

Elle rencontre dans ce cadre le premier président, Michael JANAS, qui est alors président du Tribunal judiciaire d'Angoulême. Ils interviennent lors de différents événements à l'instar du festival de cinéma francophone, du festival Gastronomane ou encore du festival de la BD afin de tenir des conférences-débats sur des sujets de société, par exemple l'aide à mourir ou sur la réinsertion par la cuisine (avec Thierry Marx).

Elle a fait également partie des membres fondateurs de l'association Festipalais.



C'est notamment à cette occasion, que l'idée d'intégrer la magistrature refait surface. Non seulement, elle a l'occasion de travailler plus étroitement avec des magistrats mais elle a aussi le sentiment d'être parvenue au bout de ses engagements ordinaux. En outre, la magistrature est selon elle « l'art suprême » car le juge dit le droit de sorte qu'il doit justifier d'une maîtrise parfaite de cette matière. Elle confie d'ailleurs « lorsque j'étais avocate, je me demandais toujours, lors de mes plaidoiries, ce qu'allait penser le magistrat ».

Il lui faudra 4 ans pour se lancer. Forte de 22 ans d'avocature, elle se sent désormais plus apte à rejoindre la magistrature. Après son intégration, elle rejoint le Tribunal judiciaire de Meaux en tant que juge des libertés et de la détention.

Cette première expérience est très enrichissante, car est rattaché à ce tribunal le plus grand Centre de rétention administrative de France. Aussi, elle découvre tous les aspects de cette première fonction. Se prenant de passion pour le droit des étrangers, elle anime des formations de changement de fonction JLD étranger à l'ENM.

Tout au long de son parcours professionnel, Virginie BARRAUD place l'homme au centre de tout. « La justice c'est un service pour les citoyens que l'on doit exercer avec engagement et humanité ». Elle a d'ailleurs fait partie du Conseil d'administration d'une association d'aide aux victimes durant 7 ans, à une époque où la victime n'était pas encore au cœur des préoccupations comme elle l'est désormais.

L'ACTUALITÉ EN BREF

Face à l'IA les acteurs reprennent possession de leur image



Matthew McConaughey a peut-être trouvé une solution face à l'immixtion de l'IA générative dans le cinéma, et plus largement dans l'utilisation extensive de ses données personnelles voire de sa personne même.

En effet, l'intelligence artificielle est désormais capable de reproduire l'apparence et la voix afin de générer des mises en scène et cela, sans même solliciter le consentement de l'intéressé, du moins pas directement.

Nombres d'internautes acceptent quotidiennement de "louer" leur image et leur voix ce dont l'IA s'est emparée.

Cette nouvelle capacité, outre son ambivalence face au respect du droit à l'image mais aussi du droit à la vie privée, est susceptible de heurter l'industrie du cinéma qui connaît par ailleurs une période complexe. Disney a récemment attaqué des éditeurs suite à l'utilisation de ses œuvres et personnages emblématiques à l'instar de Mickey. Les acteurs sont également mobilisés afin de sécuriser leur image utilisée dans des deepfakes.

Ainsi, Matthew McConaughey s'est placé du côté du droit pour reprendre le contrôle de son image et de sa voix qu'il a déposé comme des marques insusceptibles d'utilisation. Il a pour cela déposé des brevets sur certaines de ses répliques cultes et certains clips le représentant dans diverses situations. Il souhaite créer un périmètre légal autour de son identité numérique.

Il s'agit toutefois là d'une expérimentation, puisque le droit des marques n'a encore jamais été utilisé pour protéger l'identité réelle d'une personne.

En outre, ces aptitudes développées par l'IA remettent en question la réalité même de ce qui est diffusé sur les réseaux sociaux, la télévision, etc. A mesure de son développement et de ses progrès, il devient en effet de plus en plus complexe de distinguer le réel du virtuel. Cela soulève des questions éthiques majeures dans notre société moderne. Bien que ces fonctionnalités puissent être utilisées de manière créative et ludique, elles posent également des risques importants en matière de désinformation et d'atteinte à la vie privée, notamment dans le contexte international actuel.

Il apparaît ainsi essentiel de développer des outils pour détecter ces faux contenus et d'encourager une utilisation responsable de cette technologie innovante. La sensibilisation du public et l'éducation aux médias jouent un rôle crucial pour comprendre et naviguer dans ce nouvel espace numérique complexe.

Deepfakes ?

Les deepfakes sont des vidéos ou des images créées en utilisant l'intelligence artificielle pour remplacer le visage ou la voix d'une personne par ceux de quelqu'un d'autre de manière très réaliste. Pour mieux comprendre, imaginez une vidéo où le visage d'une célébrité est superposé sur celui d'une autre personne, donnant l'impression que la célébrité fait quelque chose qu'elle n'a jamais fait. Cette technologie fonctionne grâce à des algorithmes d'apprentissage automatique qui analysent de nombreuses images et vidéos pour apprendre à reproduire des expressions faciales, des mouvements et des voix avec une grande précision. Cela permet de créer des contenus qui semblent authentiques, bien qu'ils soient totalement inventés.

L'ACTUALITÉ EN BREF

La tortue verte n'est plus menacée d'extinction !

Le congrès mondial de la nature de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), organisé en octobre 2025, a acté le passage de la tortue verte du statut d'espèce "menacée" à celui de "préoccupation mineure".

Les actions visant à la conservation de cette espèce ont finalement porté leurs fruits ! "Le rétablissement de la tortue verte nous rappelle que la conservation fonctionne lorsque nous agissons avec détermination et unité", a déclaré Grethel Aguilar, la directrice générale de l'UICN.

Cela ne signifie pas pour autant que la tortue verte est tirée d'affaire. Les efforts visant sa conservation doivent être maintenus, notamment dans un contexte global de détérioration de la biodiversité et donc de l'habitat naturel des tortues.



Le cinéma en berne



Les cinémas français ont enregistré une baisse conséquente de la fréquentation de leur salles en 2025. Pour causes ? aucune production cinématographique n'a su suscité un engouement comparable à celui induit par *Le Comte de Monte-Cristo*, *L'Amour Ouf* ou encore *Un p'tit truc en plus* ; la crise économique conjuguée aux plateformes de streaming en ligne, beaucoup plus accessibles financièrement et logistiquement parlant et enfin le succès grandissant des réseaux sociaux comme nouvel écran.

Ils espèrent que l'année 2026 sera synonyme d'une hausse de la fréquentation et comptent pour cela sur les films prometteurs à venir en 2026, à l'instar de *Gourou* ou encore *Les Légendaires*.

IA et art

L'impact de l'IA sur la créativité humaine a suscité un débat passionné sur la place de l'artiste dans cette nouvelle ère numérique. L'IA, en générant des œuvres d'art, redéfinit les frontières de la créativité et questionne la notion d'authenticité artistique.

Les premières images générées par un ordinateur datent des années 60, c'est l'ingénieur et professeur américain A. Michael Foll qui en est à l'origine. Les premières expériences artistiques avec l'IA sont donc relativement anciennes, et ne remontent pas à l'émergence récente de chatbot.

Récemment, une œuvre créée par une IA a été vendue aux enchères pour une somme impressionnante, provoquant des discussions sur la valeur de l'art numérique.

À travers l'histoire, l'art a toujours reflété son époque, et l'ère numérique ne fait pas exception.

Chatbot ? robot conversationnel (chatbot) avancé capable de fournir non seulement une expérience de conversation, mais aussi une assistance dans une grande variété de tâches complexes

Les artistes contemporains explorent des médiums innovants comme l'art numérique et les installations interactives, créant des expériences immersives qui défient les conventions traditionnelles.

Cependant, l'intégration de technologies comme l'IA dans l'art soulève des questions sur la distinction entre l'artiste et la machine, et sur ce que signifie réellement être créatif. Ce débat n'est pas seulement une question de technique, mais aussi de philosophie. Il nous pousse à réfléchir sur notre condition humaine, à questionner notre rapport à la technologie et à envisager l'avenir de l'art dans notre société. En définitive, qu'il soit traditionnel ou façonné par les dernières innovations, l'art continue de jouer un rôle crucial dans notre compréhension de l'histoire et de la société.

INSTANT CULTURE

La littérature guadeloupéenne à l'honneur



Une invitation à découvrir l'histoire de la Guadeloupe

Dans la famille Ezéchiel, c'est Antoine qui mène le jeu. Avec son "nom de savane", choisi pour embrouiller les mauvais esprits, les croyances baroques et son sens aigu de l'indépendance, elle est la plus indomptable de la fratrie. Ni Lucinde ni petit frère ne sont jamais parvenus à lui tenir tête. Mais sa mémoire est comme une mine d'or. En jaillissent mille souvenirs-pépites que la nièce, une jeune femme née en banlieue parisienne et tirillée par son identité métisse, recueille avidement.

Au fil des conversations, Antoine fait revivre pour elle l'histoire familiale qui épouse celle de la Guadeloupe depuis les années 50 : l'enfance au fin fond de la campagne, les splendeurs et des taudis de Pointe-à-Pitre, le commerce en mer des Caraïbes, l'irruption du roi béton, la poésie piquante du créole, et l'inéluctable exil vers la Métropole.....

Intensément romanesque, porté par une langue bluffante d'inventivité, là où les chiens aboient par la queue embrasse le destin de toute une génération d'Antillais pris entre 2 mondes.

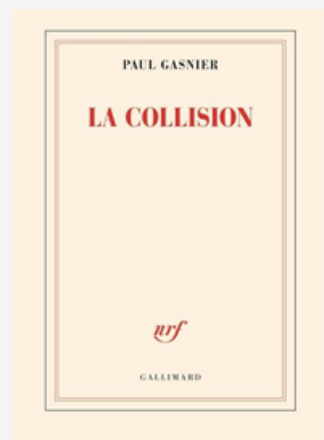
Estelle-Sarah Bulle est née en 1974 à Créteil, d'un père guadeloupéen et d'une mère ayant grandi à la frontière franco-belge. Après des études à Paris et à Lyon, elle travaille pour des cabinets de conseil puis pour différentes institutions culturelles. Elle vit dans le Val-d'Oise. *Là où les chiens aboient par la queue* est son premier roman.

Goncourt des détenus 2025

La collision - Paul Gasnier

Créé et soutenu par le Centre national du livre (CNL), en collaboration avec le ministère de la Culture et le ministère de la Justice, sous l'égide de l'Académie Goncourt, le prix Goncourt des détenus vise à impliquer les personnes incarcérées dans un prix littéraire. Ce prix valorise leur capacité critique tout en leur permettant de découvrir de nouvelles œuvres littéraires. Il offre à près de 600 détenus l'occasion de s'immerger dans la lecture et de faire entendre leur voix pour élire leur lauréat parmi les 15 auteurs sélectionnés par l'Académie.

Après plus de trois mois de lectures attentives des 15 livres en compétition, issus de la première sélection de l'Académie Goncourt, et à la suite d'environ trente rencontres avec les auteurs dans les établissements pénitentiaires partenaires, les délégués nationaux ont choisi de remettre le prix Goncourt des détenus 2025 à Paul Gasnier pour son roman **La Collision**, publié aux éditions Gallimard.



Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de vous inscrire à différentes newsletter, à savoir notamment la lettre d'actualité de Dalloz, la veille juridique de la Bibliothèque de la Chancellerie, ou encore la synthèse des médias du ministère. Pour plus d'informations, consultez la rubrique "documentation" sur le site intranet de la Cour.

SORTIR DES SENTIERS BATTUS...

L'ÉVÈNEMENT À NE PAS MANQUER

Carnaval des îles de la Guadeloupe 6 janvier au 18 février

L'un des moments culturels phares de la Guadeloupe et de ses îles où vous pourrez découvrir la richesse de ces îles et l'humeur festive de ses habitants.

POUR LES AMATEURS DE CINÉMA

« Gourou »

de Yann GOZLAN

Pierre NINEY incarne le coach en développement personnel le plus suivi de France et inspire des millions de gens. Poussant son influence un peu trop loin, il s'engage dans une fuite en avant le menant vers la folie, mais aussi vers la gloire.

En salle dès le 28 janvier 2026

POUR LES FÉRUS DE LECTURE

"La guerre des voisins" Mikko

Et si l'humanité tout entière partageait le même immeuble ? Chaque étage serait un continent, certains appartements seraient exposés plein Sud, l'accès à l'eau courante serait inégalement réparti, il y aurait des embrouilles de voisinage. La Guerre des voisins propose un décryptage de l'actualité internationale depuis la chute du mur porteur (1989) jusqu'à nos jours.



Le Canada

A l'approche prochain de l'été, vous pourrez trouver un peu de fraîcheur au Québec. Commencez la journée dans le Vieux-Montréal, en prenant de la hauteur sur la grande roue, puis continuez vers les rue dynamiques de Mile End qui vous conduiront au marché Jean Talon pour une pause déjeuner bien méritée. Ensuite, direction le Parc de Mont Royal, pour ses vues imprenables sur Montréal. Finissez cette journée en beauté à l'oratoire Saint-Joseph. Le soir, direction La Main pour découvrir la vie nocturne montréalaise. Autour de Montréal, ne manquez pas de visiter le Mont Tremblant et le Parc de la Mauricie, des incontournables.

Un passage à Québec est indispensable. Balade dans le centre ville pittoresque, le Petit Champlain, et le long de la jetée. Vous pourrez ensuite aller admirer les Chutes Montmorency, plus hautes que celles du Niagara ! Finissez la journée au Plaines d'Abraham où un parcours immersif vous conterons les tenants d'une bataille historique. Tout comme Montréal, vous pourrez vous évader au Parc de la Jacques Cartier, du nom de la rivière qui le traverse.

POUR CEUX QUI AIMENT LE GRAND AIR...

Rendez-vous à la Désirade

Le sentier du Grand Nord

Ce sentier vous permet de découvrir la côte rocheuse et sauvage du Nord de la Désirade.

Attention : ne pas parcourir ce sentier quand la mer est forte car il longe une très courte plage de galets baignée par les vagues. Évitez également d'emprunter ce sentier par temps de pluie : la descente jusqu'à la plage peut être très glissante.

Avant de partir en randonnée, renseignez-vous sur la météo et consultez le Site du Parc National de la Guadeloupe afin de vous assurer que le sentier que vous souhaitez emprunter est bien accessible. – [Randonner | Parc national de la Guadeloupe](#)



C'EST LA FIN DE CETTE ÉDITION DES CHRONIQUES DE LA COUR

Merci pour votre lecture, si vous avez aimé ce format ou bien si vous avez des suggestions pour agrémenter cette revue, n'hésitez pas à nous en faire part : pppg.ca-basse-terre@justice.fr



SUIVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA COUR EN DIRECT



[Site intranet de la Cour](#)



[Compte twitter de la cour d'appel](#)

Directeurs de publication : Michael JANAS, premier président et Éric MAUREL, procureur général